

LIGNE A GRANDE VITESSE POITIERS-LIMOGES

DOSSIER DE FIN D'ETAPE 1

Pièce technique B9 – Les enjeux fonciers

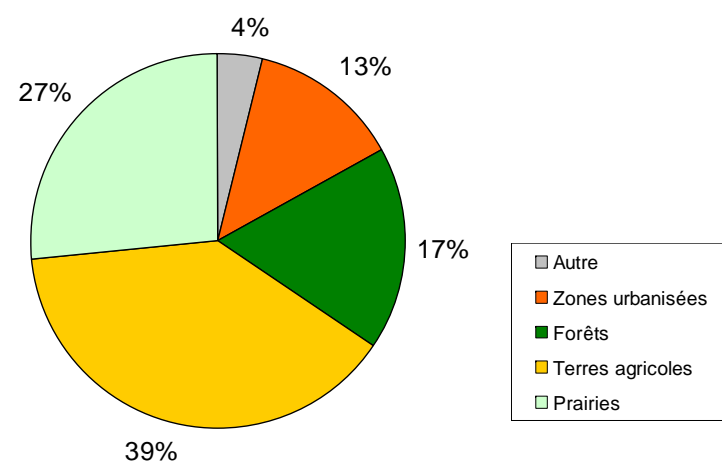
Sommaire

1. Contexte général	3
2. Méthodologie	3
2.1. Hiérarchisation des enjeux	3
2.2. Comparaison des zones de passage.....	3
3. La LGV Poitiers Limoges et le foncier.....	4
3.1. Occupation du sol dans les zones de passage.....	4
3.2. Les impacts fonciers agricoles et sylvicoles.....	4

1. Contexte général

L'aire d'étude est située en grande majorité en terres agricoles, qui représentent ainsi près de 70% de sa surface, tandis que les forêts couvrent quant à elles près de 20 % du territoire. Les zones urbaines sont ainsi relativement peu concernées, exceptées à l'approche des agglomérations de Poitiers et de Limoges.

Le graphique suivant présente la répartition des surfaces par type d'utilisation du sol au sein de l'aire d'étude.



Répartition de l'occupation du sol dans l'aire d'étude (source Corine Biotope, 2000)

2. Méthodologie

La prise en compte des enjeux liés au foncier et donc particulièrement à l'agriculture et la sylviculture dans la recherche et la comparaison des zones de passages a fait l'objet de nombreux échanges avec les acteurs.

2.1. Hiérarchisation des enjeux

La hiérarchisation des enjeux environnementaux a été effectuée en vue de disposer de cartes de synthèse des sensibilités par thème et tous thèmes confondus. Ces cartes constituent un outil de visualisation clair de la sensibilité environnementale de l'aire d'étude à l'insertion d'une ligne à grande vitesse.

Elles permettent d'identifier les « points durs » du territoire, correspondant à des secteurs où se cumulent des contraintes fortes et très fortes, par rapport à la problématique posée. C'est aussi un outil d'aide à la décision, et à terme d'aide à l'analyse et à la détermination des impacts du projet.

Les enjeux liés l'agriculture et la sylviculture qui ont été pris en compte sont indiqués ci-dessous.

Cette grille, adaptée aux enjeux particuliers de l'aire d'étude a fait l'objet d'adaptations suite aux échanges avec les acteurs, dans le cadre de la concertation.

	Sensibilité très forte	Sensibilité forte	Sensibilité modérée
Agriculture			
Cultures		Cultures à forte valeur ajoutée (petits fruits, maraîchage, ...)	
Elevages			Elevages dont les produits dérivés bénéficient d'une AOC
Sylviculture			
Forêts de production		Forêt dotée d'un Plan de Gestion Forêt de production sous certification (PEFC = Programme Européen de Forêts Certifiées)	
Forêts soumises au régime forestier		forêt soumise	
Risque incendie			Massifs classés au PDFCI comme sensibles au risque d'incendie

2.2. Comparaison des zones de passage

Suite à une demande forte des acteurs du monde agricole – exprimée dans le cadre des ateliers « environnement et cadre de vie » et « foncier » - de s'assurer de la bonne prise en compte des problématiques liées à l'activité agricole dans la conduite des études, il a été proposé de compléter l'analyse par des indicateurs pertinents permettant :

- de caractériser la sensibilité agricole d'un secteur, d'une commune, d'un ensemble de parcelles... vis-à-vis de l'insertion d'une Ligne à Grande Vitesse,
- de discriminer certains tronçons et/ou zones préférentielles de passage.

Les acteurs de la profession agricole n'ont pas adhéré à la méthodologie proposée et ont suggéré de donner leur propre analyse sur les itinéraires principaux qui auront été retenus.

Par conséquent, dans le cadre de la comparaison des zones de passage (pièce technique B11), la sous thématique « Agriculture » n'a pas fait l'objet d'une notation traduisant de la difficulté d'insertion d'une LGV au regard des enjeux rencontrés (indicateurs pertinents proposés).

Une description des enjeux agricoles a été proposée pour chaque section élémentaire, scénario et itinéraire sur la base des critères suivants :

- **surfaces de terres à forte valeur agronomique ;**
- **surfaces drainées**, sur la base des résultats du recensement agricole de 2000, les communes dont plus de 15 % de la SAU communale est équipée de systèmes de drainage.
- **communes ayant fait l'objet d'un aménagement foncier récent ;**
- **le morcellement des exploitations ;** sur la base de l'exploitation des photos aériennes, les secteurs au parcellaire particulièrement morcelé ou au contraire très structuré sont relevés.
- **l'activité agricole ;**

Les exploitations laitières étant particulièrement sensibles :

- de part l'importance de l'autonomie fourragère des exploitations et les conséquences que pourrait avoir une perte de surface ;
- de part la circulation journalière potentielle des animaux entre les lieux de pâture et de traite, donc de l'impact d'un éclatement et/ou séparation des parcelles pâturées par rapport aux bâtiments d'élevage ;

les communes avec présence d'exploitations laitières ont été identifiées.

- **la taille moyenne des exploitations ;**

Sur la base des résultats du recensement agricole de 2000, les communes dont plus de 60 % des exploitations agricoles ont une superficie < 50 ha sont identifiées.

- **la présence d'exploitation en agriculture biologique ;**

Pour la sylviculture, l'évaluation s'est basée sur les critères suivants :

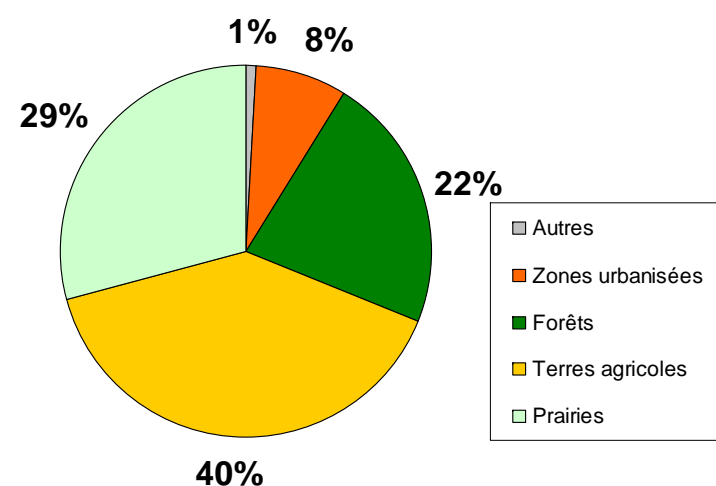
- **la surface de forêt dotée d'un plan de gestion ;**
- **la surface de forêt sous certification PEFC (Programme Européen de Forêt Certifiée) ;**
- **la surface de forêt soumise.**

3. La LGV Poitiers Limoges et le foncier

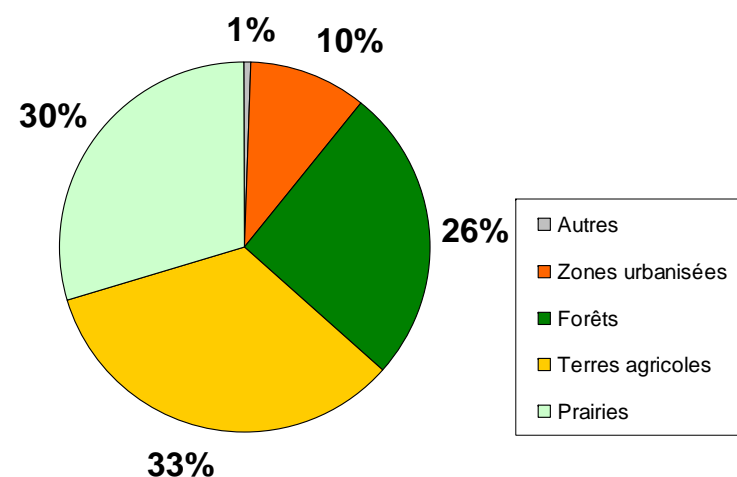
3.1. Occupation du sol dans les zones de passage

La carte présentée page suivante présente l'occupation du sol au sein de l'aire d'étude et des Zones de Passage (telles que présentées dans la pièce technique B4).

Les graphiques suivants montrent la répartition au sein de ces Zones de Passage ainsi qu'au sein des Zones de Passage Pressenties (telles que présentées dans la pièce technique B11 « Comparaison des zones préférentielles de passage »).



Répartition de l'occupation du sol dans les **Zones de Passage**



Répartition de l'occupation du sol dans les **Zones de Passage pressenties**

Nota : la classe « Autre » comprend les friches, landes, cours d'eau et plans d'eau...

Ces graphiques montrent la prédominance des enjeux agricoles et sylvicoles au sein des zones de passage.

Les zones urbanisées représentent une part non négligeable et le pourcentage illustre bien les difficultés d'insertion de la LGV aux raccordements avec le réseau existant.

3.2. Les impacts fonciers agricoles et sylvicoles

Le projet de LGV Poitiers Limoges traverse en grande majorité des terres agricoles et sylvicoles.

Une infrastructure ferroviaire peut toucher l'activité agricole et sylvicole à différents niveaux :

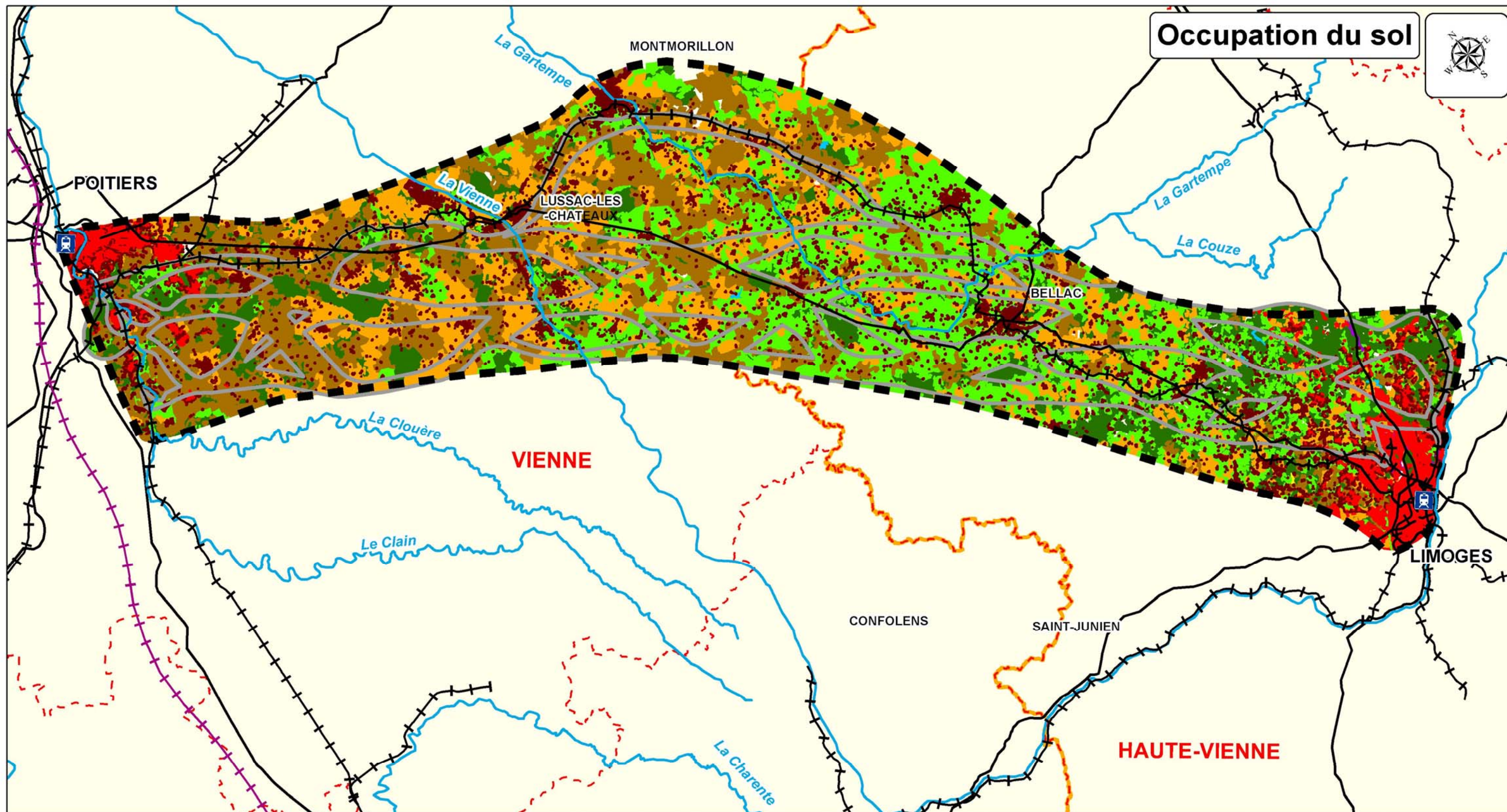
- consommation d'espaces exploités : prélèvement de terres agricoles et disparition d'espaces boisés par l'implantation de l'infrastructure ;
- acquisition de bâtiments d'exploitation (siège ou autres) ;
- modification de la structure des exploitations et des cheminements agricoles du fait de la coupure des exploitations par la voie ferrée ;
- effets induits suite à des modifications du milieu physique (contexte microclimatique, ...).

Les impacts générés peuvent être une conséquence directe ou indirecte, permanente ou temporaire de l'implantation de l'infrastructure dans un secteur agricole.

Le détail de ces impacts génériques et les mesures qui peuvent y être associées est présenté dans la pièce technique B8. Les mesures spécifiquement retenues pour la LGV Poitiers Limoges seront définies lors des étapes ultérieures afin de s'adapter précisément au contexte du tracé.

A ce stade du projet, de la définition d'une zone préférentielle de passage, la consommation d'espaces peut être estimée à environ 1150 ha, soit environ 550 ha en Vienne et 600 ha en Haute-Vienne.

Ce calcul est basé sur une emprise moyenne de 100 mètres pour une ligne nouvelle de l'ordre de 115 km de longueur.



Occupation du sol

Légende

- Les zones préférentielles de passage
- Aire d'étude
- Limite départementale
- Limite régionale
- Cours d'eau principaux
- Réseau routier
- Gares
- Voie ferrée existante
- Projet de LGV SEA

Occupation du sol (source Corine Land Cover 2000)

Milieu humain

- Zone urbanisée (hors zonage PLU des zones de raccordement)
- Zone urbanisée actuelle et future (zonage PLU des zones de raccordement)
- Zone d'activité actuelle et future (zonage PLU des zones de raccordement)

Milieu physique

- Plan d'eau

Milieu agricole

- Terres arables
- Zones agricoles hétérogènes
- Cultures permanentes
- Prairies
- Boisements

LGV - Poitiers / Limoges

0 4 8 16 km

Planche 1/1
Version : n°2 - Sept 2009